



Dépot de garantie, état des lieux

Par **gallot**, le **10/07/2009** à **15:54**

Bonjour,

voilà, cela va faire plus de 2 mois que j'ai quitté mon logement et mon ancien propriétaire n'a pas l'intention de me rendre mon dépôt de garantie. Lorsque je l'ai appelé il y a peu de temps, il m'a dit que je lui devais de l'argent puisqu'il avait fait des réparations dans l'appartement, mais étant donné que nous n'avons pas fait d'état des lieux de sortie, avec aucune signature qu'il y avait telle ou telle réparation à faire, je ne pense pas qu'il est le droit de me faire payer ça et surtout par rapport à ma caution, est-ce que j'ai le droit de la récupérer même si je n'ai pas fait d'état des lieux ?

Je signale juste que lorsque j'ai rendu les clés au propriétaire, il m'a fait un courrier comme quoi il avait eu les clés et il a signé, mais il n'a pas écrit autre chose.

merci de me répondre